

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de les lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM FOOD & CONSUMER EQUITIES est un compartiment de NATIXIS AM FUNDS (la « SICAV »).

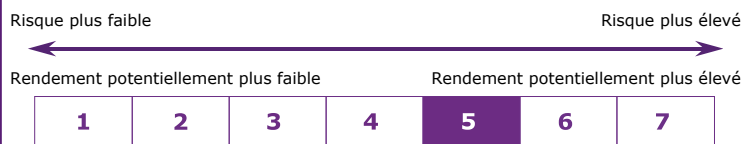
I/A (EUR) ISIN LU1561915403 - I/D (EUR) ISIN LU1561915585

Natixis Investment Managers International, filiale du Groupe BPCE, est la Société de gestion du Fonds.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un nourricier est un fonds dont au moins 85 % est investi dans un autre fonds, qualifié de Maître. Le Fonds est un fonds nourricier du Fonds maître français AAA ACTIONS AGRO ALIMENTAIRE (le « Fonds maître »).
- Le Nourricier vise à atteindre son objectif d'investissement en investissant la quasi-totalité de son actif dans la part M du Maître. *L'objectif d'investissement du Maître est de surperformer l'indice MSCI Europe Dividendes nets réinvestis (Indice de Référence) sur 5 ans par le biais d'investissements dans des sociétés de secteurs liés à la production et la distribution alimentaires et/ou à des activités liées aux consommateurs. Ces secteurs permettent des investissements de type défensif et à long terme avec un niveau de volatilité plus bas que les indices de marché généraux européens.*
- Le nourricier poursuit le même Objectif d'investissement que le Maître après déduction des frais de fonctionnement et de gestion du nourricier. *La politique d'investissement du Maître, conformément à la Directive OPCVM, est basée sur une stratégie de gestion active et n'est pas liée à son Indice de Référence. Le Maître investit principalement dans les secteurs suivants : agroalimentaire, distribution, restauration et produits du logement et de soins personnels. Par conséquent, le Maître répartit ses actifs proportionnellement entre ces secteurs.*
- Le Maître investit au moins 75 % de son actif net en actions (ou titres y étant assimilés) émises par des sociétés de l'Union européenne et négociées sur un ou plusieurs marchés de cette région. Le Maître peut investir jusqu'à 50 % de son actif net dans des actions des Petites et moyennes capitalisations. *Outre l'Euro, les principales positions de change du Maître portent sur la Livre sterling et, dans une certaine mesure, le Dollar américain et le Franc suisse. Le Maître peut également investir jusqu'à 25 % de son actif net en instruments du marché monétaire et liquidités émis par des émetteurs privés ou par des États membres de l'Union européenne. Le Maître peut utiliser des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace du portefeuille et conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des contrats de mise et de prise en pension.*
- Les revenus perçus par le Compartiment sont réinvestis pour les Actions de Capitalisation et distribués pour les Actions de Distribution.
- Les actionnaires peuvent procéder au rachat des Actions sur simple demande chaque jour ouvrable en France et au Luxembourg avant 13h30.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les risques suivants peuvent ne pas être intégralement pris en compte par l'indicateur de risque et de rendement :

Néant

Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Principaux risques » du Prospectus.

- Le Compartiment est classé sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement du fait de son exposition aux marchés d'actions de l'Union européenne.
- Les données historiques ne constituent pas forcément une indication fiable pour l'avenir.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Il n'y a pas de garantie de capital ou de protection sur la valeur du Compartiment.
- La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

FRAIS DU FONDS

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement :

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Veuillez consulter votre conseiller financier ou votre distributeur pour obtenir le montant effectif de ces frais.

Frais prélevés par le Fonds sur une année :

Frais courants	1,28 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances :

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

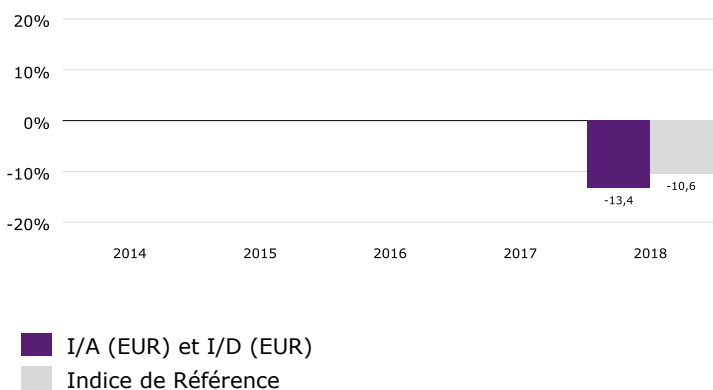
Dans la mesure où la performance de la catégorie d'actions ne peut pas être mesurée sur un exercice complet, le montant des frais courants est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les éléments suivants :

- Commissions de performance.
- Les frais de transaction du portefeuille, excepté dans le cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et dépenses » du Prospectus, disponible sur www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSÉES



- Le Compartiment a été créé en 2017.
- Les Catégories d'actions I/A (EUR) et I/D (EUR) ont été créées en 2017.
- Le graphique de performance présenté ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- La performance annuelle est calculée après déduction des frais prélevés par le Compartiment.
- Devise : Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Les actifs du Compartiment sont détenus auprès de CACEIS Bank, Luxembourg Branch. Les actifs et les passifs de chaque compartiment sont ségrégués ; dès lors, les droits des investisseurs et des créiteurs concernant un compartiment sont limités aux actifs du compartiment en question, sauf s'il existe une disposition autre dans les statuts de la SICAV.
- Plus d'informations sur le Compartiment et le Fonds maître, y compris le Prospectus actuel, les états financiers les plus récents, les derniers cours des actions du Compartiment et du Fonds maître, les autres catégories d'actions et les versions du présent document dans d'autres langues, sont disponibles gratuitement sur www.im.natixis.com ou au siège social de la Société de gestion.
- De plus amples informations relatives à la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com et des copies papier sont disponibles sans frais et sur demande.
- Fiscalité : Ce Compartiment est éligible au Plan d'Épargne en Action français. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez contacter un conseiller.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du Compartiment.